



Bulletin municipal de la Commune de Rougegoutte

# Rougegoutte

## Info



Juillet & Août

Mairie de Rougegoutte 16 rue des Ecoles 90200 Rougegoutte  
☎ 03 84 27 12 67 ☎ 03 84 29 59 75  
✉ [mairie-rougegoutte@wanadoo.fr](mailto:mairie-rougegoutte@wanadoo.fr) Site : [www.rougegoutte.fr](http://www.rougegoutte.fr)

Dépôt légal n° 17/2000  
Imprimé par nos soins  
Tirage : 470 exemplaires

# Fête des Patoisants



**Dimanche 14 juin 2015**

# S O M M A I R E

Contenus	Pages
Le mot du Maire	2
Recensement de la population	3
Arrêtés préfectoraux : sécheresse et nuisances sonores	4
Conseil Municipal du 16 juin 2015	5 - 6
Plan de sauvegarde	7
Informations diverses	8 - 10
Le repas des aînés	11
Inscription à l'atelier équilibre et prévention des chutes	12
Rapport annuel sur le service de l'eau	13 -20



## AIDE A GELZEM SHERPA AU NEPAL

Le 25 avril dernier, un séisme d'une forte amplitude a frappé un des pays les plus pauvres de la terre, le NEPAL.  
RAPPEL : Nous sollicitons votre aide, votre soutien et **des dons** qui seront attribués à la famille de Gelzem SHERPA, guide de montagne, son épouse, ses enfants, leur famille ; **ce secours, en argent uniquement, permettront aussi à Gelzem SHERPA d'aider les plus démunis**, parmi ses connaissances et dans la proximité qui est la sienne.

**Nous vous informons que vous pouvez effectuer directement un virement sur le compte :**

**IBAN FR33 3000 2072 3100 0005 8795 R87**

**Vous pouvez aussi déposer en Mairie votre chèque libellé à « PHILIPPE CLERC, AIDE AU NEPAL » et mis sous enveloppe cachetée portant la mention « Aide au Népal ».**



## Rougegouttois, Rougegouttoises, Chers Amis,

En ce début d'été, à l'approche de congés, pour certains, de nombreuses et belles fêtes se sont déroulées au cœur de notre Commune : le 14 juin, le vide-grenier organisé par l'A.S.R. et la fête de l'Union Régionale des Patoisants, le 20 juin la fête de la musique, le 27 juin le tournoi de sixte de l'A.S.R. et le samedi 04 juillet la Fête Champêtre, à la zone de loisirs, fête des associations réunies au sein du Comité des Fêtes, et fête aussi de notre Commune qui offre les feux d'artifice, beau spectacle pyrotechnique au-dessus de l'eau !



Avec les élus du Conseil Municipal, je remercie toutes celles et ceux sans lesquels notre Commune ne serait pas aussi belle, aussi fleurie, aussi sportive, aussi musicale, aussi accueillante, aussi dynamique, aussi conviviale, avec une vie associative forte !

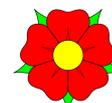
De très nombreux bénévoles, avec chaque année de nouveaux venus, et bienvenus, méritent félicitations, hommage et reconnaissance pour l'impressionnant travail qu'ils réalisent et pour leur formidable investissement.

Il ne faut jamais oublier que la plus grande récompense pour chaque bénévole, c'est toujours la participation des habitants du village qui marquent aussi leur intérêt pour leur lieu de vie.

Ensemble sachons toujours créer de la synergie, sachons créer du lien, sachons faire aussi la fête ensemble pour vivre la vie !

Je souhaite, pour vous, que les jours qui viennent soient beaux, dans un esprit de solidarité et avec un été heureux pour chacune et chacun de vous.

Le Maire,  
Guy MICLO



### **EMBELLISSEMENT et FLEURISSEMENT de la COMMUNE**

Sous l'égide de la **ROUGE-BRUYÈRE**, un travail extraordinaire est exécuté par une équipe **COMPÉTENTE, ACTIVE et GENÉREUSE** qui assure **BEAUTÉ et QUALITÉ DU CADRE DE VIE de ROUGE-GOUTTE avec le concours des employés communaux.**

Respect du travail et participation citoyenne active des habitants de la Commune sont deux axes essentiels qui concourent à l'embellissement, à la propreté et au fleurissement de Rougegoutte.

Comme chaque année au cours de l'été, Rougegoutte est visité par les jurys successifs. **Le premier jury passera à Rougegoutte le VENDREDI 17 JUILLET matin** ; le dernier à la fin août (date non fixée).

**Ces jurys garantissent UN LABEL ATTRIBUÉ A LA COMMUNE CHAQUE ANNÉE. Pour réussir ce pari, chaque année remis en question, la population doit de sentir concernée. Nous lançons un appel à chacune et à chacun d'entre vous pour assurer une grande propreté qui concourt à l'embellissement général et qui valorise la qualité de vie au sein de notre espace commun.**

C'est ensemble que nous pouvons réussir à assurer une image et un environnement favorables à l'attractivité touristique et économique.

Nous vous remercions pour votre attention qui honore aussi le travail des bénévoles que nous remercions encore.



# RECENSEMENT DE LA POPULATION

- **Le recensement de la population aura lieu du 21 janvier 2016 au 20 février 2016 à ROUGEGOUTTE ;**
- Le recensement relève de la responsabilité de l'Etat ;
- Il détermine les populations légales de la France et de ses circonscriptions administratives ;
- Il décrit les caractéristiques de la population, les conditions de logement et les déplacements ;
- Le recensement est **OBLIGATOIRE et CONFIDENTIEL**

## **A/ POURQUOI UN RECENSEMENT DE LA POPULATION ?**

→ A partir d'un recensement :

1. L'Etat détermine les politiques publiques nationales
2. L'Etat établit une contribution qu'il verse au budget de la Commune : Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.)
3. L'Etat définit le nombre d'élus au Conseil Municipal.
4. L'Etat publie les populations légales chaque année.

## **B/ UN PARTENARIAT INSEE-COMMUNE**

<b>L'INSEE</b>	<b>LA COMMUNE</b>
1. Organise, fournit les imprimés, les supports de communication...	1. Organise le recrutement des agents recenseurs ;
2. Forme les acteurs communaux : le coordonnateur et les agents recenseurs ;	2. Répartit les adresses à recenser par agent recenseur ;
3. Met en œuvre la campagne de communication nationale ;	3. Met en œuvre la communication locale ;
4. Exploite les résultats et calcule les populations légales ;	4. Suit l'avancement ;
5. Contrôle le déroulement de la collecte ;	5. Encadre le travail des agents recenseurs ;
6. Veille à la confidentialité ;	6. Assure l'exhaustivité et la qualité de la collecte ;

## **C/ RECRUTEMENT DE 2 AGENTS RECENSEURS**

### **1. Appels à candidature :**

- **Envoyer une candidature à Monsieur le Maire, en Mairie de Rougegoutte.**
- L'agent recenseur devra suivre une formation par l'INSEE

### **2. Qualités requises :**

- **Disponibilité, y compris l'intégralité du samedi**
- **Rigueur, sérieux**
- **Connaissance de la Commune**
- **Parfaite maîtrise de l'outil informatique**
- **L'agent recenseur doit disposer d'un téléphone portable**
- **L'agent recenseur ne peut être un élu**

### **3. Le rôle de l'agent recenseur**

- Il repère toutes les adresses à recenser ;
- Il prend contact avec les habitants et leur propose de répondre par internet ;
- Il remet une notice en main propre et donne des codes d'accès ;
- Si la réponse internet n'est pas souhaitée, il remet les questionnaires sur support papier et prend un rendez-vous pour récupérer les questionnaires et s'assurer qu'ils sont correctement remplis ;
- Il suit l'ensemble des réponses (internet et papier) de son secteur ;
- Il remet les questionnaires papier collectés au coordonnateur ;

# ARRÊTÉ PRÉFECTORAL SÉCHERESSE

« Suite à un déficit de précipitations significatif, les cours d'eau du Territoire de Belfort présentent une situation dégradée. En effet, les niveaux des nappes phréatiques se situent nettement sous la moyenne mensuelle. Par ailleurs, les unités de distribution d'eau potable ont réduit leur production à Sermamagny et compensent depuis plusieurs jours avec les appoints du centre de Mathay dans le Doubs.

Dans ces conditions, des restrictions de premier niveau en matière d'usage de l'eau sont promulguées.

## **Sont ainsi interdits les usages domestiques suivants :**

- L'arrosage des pelouses et des espaces verts publics ;
- L'arrosage des golfs et terrains de sport est interdit entre 8 h et 20 h (sauf pour les green) de façon à diminuer la consommation d'eau sur un volume hebdomadaire (un registre de prélèvement devra être rempli hebdomadairement pour l'irrigation des stades et des golfs) ;
- Le lavage des voitures hors des stations professionnelles, sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires ou alimentaires) ou techniques (bétonnière, ...) et pour les organismes liés à la sécurité ;
- Les fontaines publiques en circuit ouvert branchées sur le réseau AEP doivent être fermées ;
- Le remplissage ou remise en eau des piscines d'une capacité totale supérieure à 2 m<sup>3</sup> à usage privé, sauf lors de la première mise en eau, des piscines en « dur » et « enterrées » construites depuis le 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours.

## **Restent autorisés :**

- L'arrosage des potagers privés ;
- **L'arrosage des fleurs (confirmation donnée par la Préfecture le lundi 06 juillet 2015).**»

---

# ARRÊTÉ PRÉFECTORAL RÉGLEMENTATION DES BRUITS DE VOISINAGE DANS LE TERRITOIRE DE BELFORT

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 200611102041 du 10 novembre 2006, nous rappelons que les travaux de bricolage ou de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

**Jours ouvrables : de 8 H 30 à 12 H et de 14 H 30 à 19 H 30**

**Samedis : de 9 H à 12 H et de 15 H à 19 H**

**Dimanches et jours fériés : de 10 H à 12 H**

Les professionnels ne sont pas concernés par cette interdiction. Ils peuvent exercer leurs activités entre 7 H et 20 H.



**SYNTHÈSE  
DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL  
MUNICIPAL DU 16  
JUIN 2015**

**Correspondants « Sécurité  
Routière »**

Suite à une demande du Préfet, le Conseil Municipal est appelé à désigner des correspondants « sécurité routière » dans le cadre de la lutte contre l'insécurité routière. Le Conseil Municipal a désigné :

- M. Rémi SCHWALM,  
correspondant « titulaire »
- Mme Brigitte BESCOND,  
correspondant « suppléant ».

**Modification du classement de  
la voirie communale « rue des  
Ecoliers » et changement  
d'appellation**

Suite aux travaux de viabilisation du secteur Goussot en cours d'achèvement, **il convient de prolonger le classement de la voirie communale dénommée « rue des Ecoliers » sur une longueur de 45 m. La voie étant déjà classée sur une longueur de 95 m, la longueur totale classée serait de 140 m.**

**Le Conseil Municipal :**

- **décide de classer cette voie dans le tableau de classement de la voirie communale sur une longueur totale de 140 m**
- **décide de faire modifier dans le classement des voies communales l'appellation « rue des Ecoliers » par la nouvelle appellation « rue des Vergers »**,
- demande à la Direction Départementale des Finances Publiques et à la Direction Départementale des Territoires de modifier le tableau de classement de la voirie communale en modifiant :
  - o l'appellation de la rue des Ecoliers (afin de ne pas associer rue des Ecoliers et rue des Ecoles) par « rue des Vergers »

- o la longueur de la voie qui passe à 140 m au lieu de 95 m.

**Vente de matériel usagé**

Du matériel usagé, encore en bon état, mais que les employés communaux n'utilisent plus est stocké aux ateliers. Il s'agit d'une moto-faucheuse, de deux tondeuses et d'une épareuse. Ce matériel pourrait être cédé pour un prix modique. Le Conseil Municipal, après délibération, décide de céder ce matériel, en l'état, au prix de 100 € l'unité.

**Attribution des subventions  
année 2015**

Pour l'année 2015, une somme de 12 500 € a été inscrite au budget communal 2015. Le Conseil Municipal a décidé de répartir cette somme entre les différents bénéficiaires comme suit :

Club 3 <sup>ème</sup> âge	200 €
A.S.R.	3.000 €
Fanfare	190 €
Comité des Fêtes	3.800 € <i>(pour feux d'artifice)</i>
Les P'tites Frimousses	200 €
Anciens Combattants	100 €
Résistance et Déportation	40 €
Rosemontoise	1.250 €
Rouge Bruyère	3.000 €
Copitch's	200 €
Association RIFF	50 €
Les Echos du Rosemont	100 €
Souvenir français	50 €
Prévention routière	40 €

Le solde soit la somme de 280 € sera reversée au CCAS de la Commune.

**Cession de terrain à M. GUYOT  
Quentin**

Suite à une erreur dans la désignation des parcelles cédées à M. GUYOT Quentin, domicilié 6, rue Traversière à ROUGEGOUTTE la délibération n° 16 du 06 mars 2015 a été annulée.

Le Conseil a à nouveau délibéré pour la vente à M. GUYOT Quentin des parcelles cadastrées :

- Section AE n° 199 pour 0.97 ares
- Section AE n° 217 pour 0.24 ares (au lieu de la parcelle AE n° 216).

Le prix de vente reste fixé forfaitairement à 1 000 € et Maître TROUILLAT est désigné pour rédiger l'acte afférent à cette transaction.

---

## Programme de travaux en forêts

Le Conseil Municipal approuve le programme-devis des travaux en forêts présenté par l'Office National des Forêts soit :

- section de fonctionnement : 599.97 € HT  
(*entretien parcellaire parcelles K, L et 8*)
- section d'investissement : 3 035.24 € HT  
(*intervention en futaie irrégulière parcelles N et O*)

---

## Acceptation d'un remboursement par l'assurance GROUPAMA suite à un sinistre

Suite au sinistre survenu sur le mécanisme de la porte d'entrée de la Mairie, une déclaration a été faite à l'assureur de la Commune la Société GROUPAMA.

Suite à la visite de l'expert de la Compagnie d'Assurance une somme de 962.36 € est proposée en remboursement du sinistre.

Le Conseil Municipal accepte ce remboursement.

---

## Réflexion sur le fonctionnement des actuels « Ecopoints »

Monsieur Rémi SCHWALM, 1<sup>er</sup> Adjoint, délégué de la Commune au SICTOM a exposé les problèmes et les projets du SICTOM pour les années à venir.

1 – à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 la collecte des ordures ménagères aura lieu tous les 15 jours. Le SICTOM a obtenu l'accord de la Préfecture

2 – les élus de la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse sont

favorables au ramassage au « porte à porte » pour la collecte des plastiques et des cartons. Une étude à ce sujet est en cours par le cabinet SECTA.

---

## Point sur les travaux

- Les travaux de création de la voirie et du parking aux abords de la salle communale de la Cité sont terminés.
- Les travaux de viabilisation du secteur « Goussot » sont en cours. Les réseaux secs (électricité, gaz, téléphone) ne sont pas encore réalisés.
- La Communauté de Communes de la Haute Savoureuse n'a pas encore réalisé les enrobés sur les rues de l'Eglise, du Curtil Buisson et des Champas, suite aux travaux d'assainissement : travaux en cours de préparation.
- Des tags ont été apposés sur une façade de la salle de la Cité : un motif géométrique sera peint pour faire disparaître les tags.

---

## Adoption du Plan Communal de Sauvegarde

Madame Marie-Claire BOSSEZ, 2<sup>ème</sup> Adjointe, a présenté une synthèse du projet de Plan Communal de Sauvegarde de la Commune.

Le Conseil Municipal a adopté ce document.

---

## Vente de bois

La vente de bois de deux parcelles qui a eu lieu à LURE a produit la somme de 19 885 € soit un gain supplémentaire de 5 032 € par rapport au montant prévu au budget primitif qui était de 14 853 €. En conséquence le Conseil Municipal accepte de faire réaliser les travaux en forêt (voir délibération ci-dessus).

---

<h2>Informations diverses</h2>
--------------------------------

- Le prochain recensement de la population aura lieu en début d'année 2016. Une réunion est programmée en Préfecture à laquelle assisteront le Maire et les Adjointes.
- Des coupures d'électricité ont lieu régulièrement depuis quelques

semaines : le Maire est en relation avec ERDF.

- Le chantier d'assainissement rue des Epreys, réalisé par la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse, n'est toujours pas achevé, le site n'est

pas nettoyé et les finitions mal exécutées malgré des lettres de rappel du Maire et interventions auprès de la CCHS.

## Plan communal de sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) regroupe l'ensemble des documents, de compétence communale, contribuant à l'information préventive et à la protection de la population en cas de catastrophe majeure, d'un phénomène climatique ou de tout autre événement de sécurité civile.

**La loi 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile définit dans son article 13 le Plan Communal de Sauvegarde.** Ce document vise à améliorer la prévention et la gestion des crises en confortant le rôle des communes, **il s'agit du premier texte officialisant ce plan qui donne une assise législative à la réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde.**

Ce plan se base :

- ① sur le recensement des vulnérabilités et des risques sur la commune, notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet du département
- ② sur le recensement des moyens disponibles sur la Commune (moyens communaux ou privés)

Ce plan prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

Le Plan Communal de Sauvegarde est communiqué à la préfecture.

**Ce plan comprend un paragraphe pour le recensement des personnes parlant une langue étrangère.**

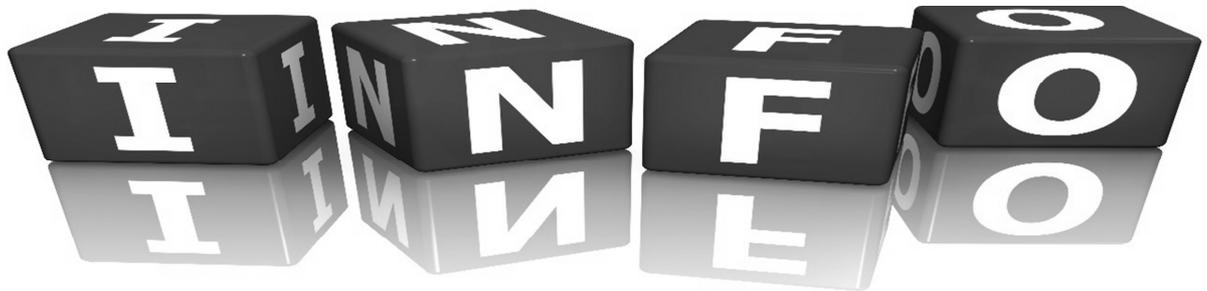
**Si vous parlez une langue étrangère**, et si vous accepter de participer à ce recensement, **merci de bien vouloir vous signaler en mairie** soit :

- par téléphone au 03 84 27 12 67
- par courriel : [mairie-rougegoutte@wanadoo.fr](mailto:mairie-rougegoutte@wanadoo.fr)
- en remplissant le coupon ci-joint et en le déposant dans la boîte à lettre de la mairie.

LANGUE	NOM PRENOM	DOMICILE	TELEPHONE FIXE ET PORTABLE

--	--	--	--

En vous remerciant par avance pour votre participation.



### DECHETERIE MOBILE

Le prochain passage de la déchèterie mobile aura lieu

**JEUDI 20 AOUT**

**De 15 h à 19 h**

Parking à l'arrière du stade

### Mariages...

Le 18 avril Christophe BERCHTOLD & Sophie GRASSELER

Le 20 juin Jean-Marie PRUD'HOMME & Corine BOISVERT

*Toutes nos félicitations aux heureux mariés !*

### ...Décès

Le 14 mai Jean-Michel COPCHARD

Le 10 juin Marguerite PERROD

Le 15 juin Odette REMERY

*Toutes nos condoléances aux familles dans la peine.*

## CAMPAGNE DE RECRUTEMENT EXCEPTIONNELLE de l'ARMEE DE TERRE Le 35<sup>ème</sup> RI recrute

Les attentats de janvier dernier ont accru le niveau de menace et sollicité la mobilisation des armées sur le territoire national dans un contexte d'engagement déjà exceptionnel de ces armées, notamment en opérations extérieures.

Dans ce contexte il a été décidé d'atténuer la diminution des effectifs de la Défense.

Cette réévaluation répond aux objectifs opérationnels et à la nécessité de renforcer, dans la durée, la protection du territoire national, par une campagne de recrutement exceptionnelle.

### 250 postes à pourvoir au 35<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie de Belfort

Pour toute information, venez en Mairie retirer une brochure ou adressez-vous directement au CIRFA de BELFORT – Hôtel du Gouverneur – Place de l'arsenal à Belfort ☎03.84.98.43.08

### HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE PENDANT LES CONGES D'ETE

Du 15 au 31 juillet inclus

Lundi et samedi

De 9 h à 12 h

Mardi, mercredi & vendredi

De 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Fermé le jeudi



Du 10 au 29 août inclus

Lundi

de 9 h à 12 h

Mardi, jeudi & vendredi

De 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30

Fermé le mercredi et le samedi





## PLAN CANICULE

### Dispositif de repérage des personnes vulnérables dans le cadre du plan canicule pour l'été 2015

Le Maire informe toutes les personnes qui résident à Rougegoutte que la commune, en cas de déclenchement d'une alerte liée à une canicule, apporte aide et soutien aux personnes fragilisées ; la commune est en relation avec les services sanitaires et sociaux afin de permettre immédiatement des interventions ciblées.

Le Maire invite les personnes qui le souhaitent, ou à défaut les membres de leur famille, à se faire connaître en mairie au 03.84.27.12.67 pour inscription sur le fichier « canicule ».

#### REPAS CLASSE 70 Rougegoutte-Vescemont

Toutes les personnes nées en 1950 de Rougegoutte et Vescemont désireuses de participer à un repas de la classe 70

**DIMANCHE 18 OCTOBRE**  
**à midi**

*Au restaurant « Couleurs Nature »  
de Rougegoutte*

sont invitées à se faire connaître pour précisions et inscriptions aux numéros suivants :

Monique Demangeot	03.84.29.50.46
René Keller	03.84.54.60.59
Guy Grevillot	03.84.29.03.71

#### MICRO-COUPURES ELECTRIQUES

Le Maire a informé à la fois ERDF et RTE des micro-coupures électriques qui survenaient quotidiennement sur le réseau électrique depuis la dernière semaine de mai.

ERDF a précisé qu'il s'agissait d'incidents sur le réseau très haute tension de RTE.

Le Maire a saisi RTE qui a répondu : «  *votre mail a retenu toute mon attention. Je suis en attente des informations de notre service maintenance et je vous tiendrai informé dès que possible* ».

A ce jour, nous ne disposons toujours pas d'autres informations, mais à priori nous n'avons pas eu à subir d'autres micro-coupures depuis la dernière semaine de juin. Si des abonnés ont constaté récemment encore des micro-coupures, signalez-vous en Mairie.

#### ESCAPADE DANS LE DOUBS Jeudi 3 septembre 2015

##### EXCURSION OUVERTE A TOUS

Départ de Rougegoutte, sous le tilleul à 7 h 40

Direction St Hippolyte – Maîche – Morteau – Montlebon

- Visite guidée de la fabrique artisanale de SAUGE, artisans du bois
- Déjeuner dans une Auberge à FOURNETS LUISANS
- L'après-midi direction GILLEY avec la visite guidée du Tuyé du Papy Gaby : différentes étapes de fabrication des salaisons et dégustation.

Prix par personne : 62 €

Renseignements et inscriptions auprès de Colette PERREZ

☎ 03.84.27.11.75

##### MENU

1 kir

\*\*\*\*

Terrine de lapin et  
griottine maison

\*\*\*\*

Pintade forestière et  
Savagnin

\*\*\*\*

Fromage

\*\*\*\*

Tarte framboise

\*\*\*\*

¼ de vin et Café

# CITOYENNETE

## **RESENCEMENT MILITAIRE :**

est une démarche civique obligatoire pour les filles et les garçons à l'âge de 16 ans. Le recensement s'inscrit dans un véritable parcours de citoyenneté.

### ***CE QUE JE DOIS FAIRE***

Je me rends à la Mairie dans les 3 mois qui suivent mon 16<sup>ème</sup> anniversaire muni du livret de famille de mes parents et, en cas d'acquisition de la nationalité française, du document qui l'atteste, d'un justificatif de domicile daté de moins de trois mois et d'une pièce d'identité.

Le représentant légal du mineur peut également faire la démarche.

Une attestation de recensement en un seul et unique exemplaire me sera délivré par la Mairie.

Je devrai la conserver précieusement et faire des photocopies car aucun duplicata ne sera délivré par la mairie, même en cas de perte. Remettre une photocopie pour toute demande et garder l'original.

Ce document me sera demandé pour : l'examen du permis de conduire, l'inscription au baccalauréat, dans les facultés, etc... Pour toute information complémentaire, contactez le bureau du service national sur internet : <http://www.defense.gouv.fr/jdc>

## **INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES**

Les personnes nouvellement arrivées à Rougegoutte, les jeunes qui ont fêté leur dix-huitième anniversaire (ou plus !) et toutes celles et ceux qui ne sont pas encore inscrits sur les listes électorales de notre commune sont invitées à venir en Mairie pour procéder à leur inscription sur la liste électorale.

Pour faire cette démarche, il suffit de vous présenter au secrétariat de Mairie, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile pour les nouveaux arrivés (facture EDF par exemple).

## **LES HAIES ET LE DOMAINE PUBLIC**

Il vous incombe de couper vos arbres, branches et/ou végétaux divers qui avancent sur l'espace public ou sur les voies de circulation.

Vos haies doivent être taillées de manière à ce que leur développement ne fasse pas saillie du côté où passe le public.

## **BIBLIOTHEQUE**

Pendant les vacances, la bibliothèque reste ouverte aux heures habituelles :

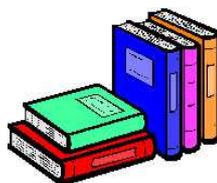
**Lundi de 16 h à 18 h 30**

**Mercredi de 16 h à 19 h**

**Samedi de 10 h à 12 h**

*Fermeture du 12 au 26 juillet 2015*

*et du 09 au 22 août 2015.*



## **VENTE DE CARTE « Avantages Jeunes » en Mairie de Rougegoutte**

A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015, des cartes « Avantages Jeunes » seront en vente en mairie au prix de 7 euros l'unité pendant les heures d'ouverture :

**Lundi & samedi  
de 9 h à 12 h  
du mardi au vendredi  
de 9 h à 12 h  
et de 14 h à 18 h  
(sauf jeudi 17 h 30)**

# REPAS DES AINES

## Samedi 7 novembre 2015

Traditionnellement, pendant le temps de Noël, la Commune organise une réception des aînés, à partir de 70 ans, et offre une attention, crémant et chocolats, à chacune et à chacun.

Dans le souci de répondre à une nécessité d'adaptation, favoriser les échanges et permettre une découverte, nous proposons en 2015 une nouvelle formule : **L'ORGANISATION D'UN REPAS.**

**Le samedi 07 novembre 2015 à 12 heures, nous invitons toutes les personnes de 70 ans et plus, avec leurs conjoints, à un repas qui nous réunira au Collège Val de Rosemont de GIROMAGNY.**

### *Pourquoi le Collège ?*

Essentiellement pour permettre la découverte de ces lieux et la salle à manger où se retrouvent quotidiennement les élèves pour déjeuner pendant toute l'année scolaire dans les locaux récemment et entièrement rénovés.

D'autre part les installations, cuisine et matériels performants, permettent une bonne réalisation des repas **qui seront confectionnés par le chef-cuisinier du Collège Eric FAIVRE et son cuisinier-adjoint Jean-François HENNEMANN.**

**Nous remercions le Principal du Collège Val de Rosemont, Laurent SIRANTOINE, de nous accueillir en ces lieux qui permettront, en toute objectivité, de constater et d'apprécier la vie des jeunes collégiens d'aujourd'hui.**

**Celles et ceux des aînés qui seraient empêchés par la maladie, recevront bien sûr leur petit cadeau de Noël pour compenser leur absence le samedi 7 novembre 2015.**

**Afin d'aider aussi celles et ceux qui ne peuvent pas se déplacer, nous véhiculerons au collège de Giromagny toutes les personnes qui en feront la demande. Une lettre personnelle sera adressée à tous les aînés concernés au début du mois de septembre prochain, avec fiche d'inscription et avec rappel de ces informations et modalités.**

Au menu du 07 novembre 2015

**Apéritif**

\*\*\*\*

**Filet de sole**

**Sauce fondue de poireaux**

\*\*\*\*

**Trou Normand**

\*\*\*\*

**Sauté de Biche Grand veneur  
et Spätzles**

\*\*\*\*

**Salade et Fromage**

\*\*\*\*

**Vacherin**

\*\*\*\*

**Café**

# INSCRIPTION POUR PARTICIPER A UN ATELIER ÉQUILIBRE PRÉVENTION DES CHUTES

## PUBLIC CONCERNÉ

Toutes les personnes âgées de plus de 55 ans

## OÙ ?

A ROUGEGOUTTE, Salle Communale de la Cité, rue des Cités

## QUAND ?

Le mardi de 16 h à 17 h pour 12 séances de 1 heure

**1<sup>ère</sup> séance MARDI 8 SEPTEMBRE 2015** puis chaque mardi

## PRIX

- 12 € pour 12 séances, par personne, à verser en Mairie au moment de l'inscription,
- L'ARS (Agence Régionale de Santé) participe au financement de ce parcours de prévention opérationnel pour le bien commun et la santé durable, en apportant une contribution financière à « Siel Bleu ». Le groupe associatif « SIEL BLEU » est une organisation **à but non lucratif**. Il a pour but de rendre ses activités financièrement accessibles à tous. « Siel Bleu » noue des partenariats avec caisses de retraite, complémentaires santé, collectivités, associations, entreprises...
- La commune participera à ce dispositif pour le fonctionnement de cet atelier :
  - Mise à disposition gratuite de la salle communale de la Cité,
  - Prise en charge du coût résiduel de l'ordre de 200 € pour un atelier de 12 séances.

## CONTENU DES SEANCES

Les objectifs :

- ✓ Prévention de la santé tout au long de la vie et amélioration de la qualité de vie avec un outil :  
**Activité Physique Adaptée**
- ✓ Bien être des personnes
- ✓ Préserver le lien social
- ✓ Prévenir les risques

Groupe : 12 personnes qui s'inscrivent pour les 12 séances

## BULLETIN D'INSCRIPTION à remettre en Mairie de Rougegoutte

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

N° de téléphone / \_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_

Adresse mail \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

→ Déclare s'inscrire à l'atelier équilibre et prévention des chutes du mardi de 16 h à 17 h

→ Verse 10 €, chèque à l'ordre du Trésor Public

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Signature,

# Fête Champêtre Samedi 4 juillet 2015



# Tournoi de sixte de l'ASR 27 juin 2015



# Fête de la Musique



**CONTACT :**

**ASSOCIATION CULTURELLE  
DE LA ZONE  
SOUS-VOGNIENNE  
MAIRIE**

**16, RUE DES ÉCLES  
90200 ROUGEGOUTTE  
03.84.29.08.37**

# Samedi 20 juin 2015